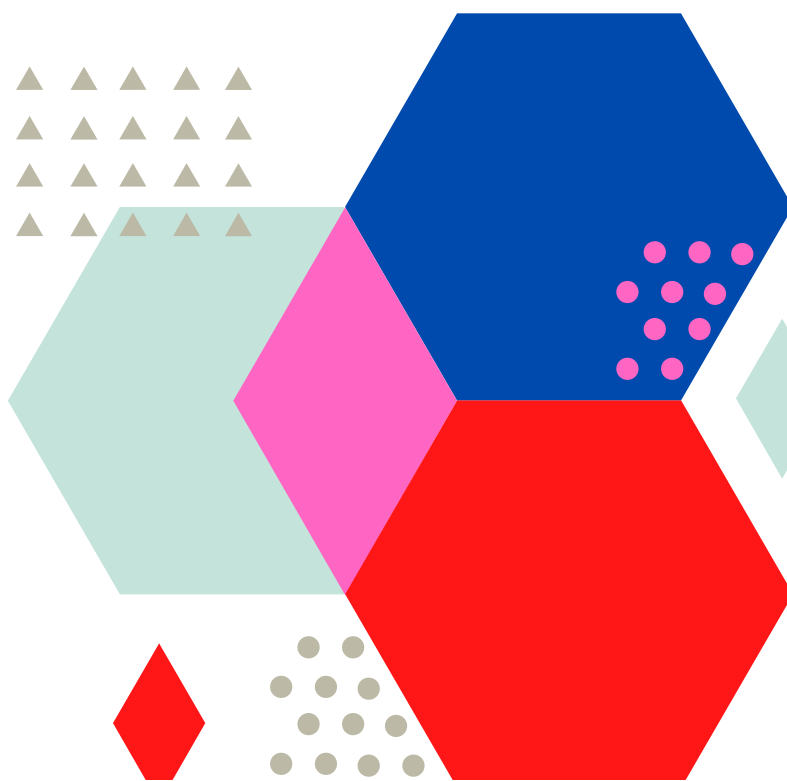


Elèves à Besoins Educatifs Particuliers EBEP



QUI SONT LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ?

**Élèves
allophones**

**Enfants
de familles itinérantes
ou du voyage**

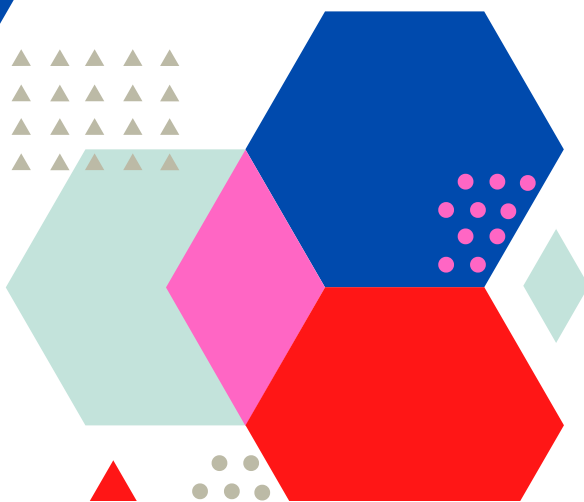
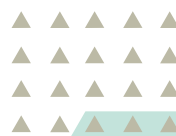
**Élèves
à haut
potentiel**

**Élèves
Malades**

**Enfants
en situation familiale
ou sociale difficile**

**Élèves
en situation
de handicap**

**Élèves
en grande
difficulté scolaire**



QUEL PROTOCOLE À L'ECOLE PRIMAIRE AU LFVAL ?

POURQUOI ?	COMMENT ?	QUI ?	QUAND ?
1-Signaler un éventuel besoin	 Contact avec l'enseignant	La famille de l'élève	À tout moment ou dès qu'un bilan a été réalisé
2-Repérer les élèves	Synthèses de classe • Un point est réalisé • Un fichier de suivi est constitué	• Les directeurs • La psychologue scolaire • L'enseignant de la classe	En début d'année et à mi-année
3-Diagnostiquer les besoins	Entretien individuel Recommandations de bilans	L'enseignant + la famille ou /et La psychologue + la famille	A tout moment de l'année
4-Informer la famille de l'élève	Réunion d'une équipe éducative	Les directeurs La psychologue scolaire L'enseignant	A tout moment de l'année (1 fois dans l'année et plus si nécessaire)
5-Formaliser	Compte-rendu équipe éducative et éventuellement mise en place d'un dispositif institutionnel: PPRE* si difficultés passagères PAP* si troubles avérés PPS* si situation de handicap	Les directeurs L'enseignant de la classe aidé par les directeurs	A l'issue de la réunion A tout moment de l'année
6-Suivre	Synthèse de classe Prise en compte de la situation de l'élève lors de la constitution des classes Passation avec l'enseignant de la classe supérieure	Les directeurs La psychologue scolaire Le conseil des maîtres Les enseignants concernés	En fin d'année scolaire et à la pré-rentree

1

Signaler un besoin

Qui ?

La famille

Comment ?

Contact avec l'enseignant

Quand ?

À tout moment ou
dès qu'un bilan a été réalisé

2

Repérer les élèves

Qui ?

Les directeurs
La psychologue scolaire
L'enseignant de la classe

Comment ?

Synthèses de classe:
Un point est réalisé
Un fichier de suivi est constitué

Quand ?

En début d'année
ou
En milieu d'année

3

Diagnostiquer les besoins

Qui ?

Les directeurs
La psychologue scolaire
L'enseignant
La famille
les partenaires de soins

Comment ?

Réunion
d'une Equipe Educative

Quand ?

A tout moment de l'année
(1 fois dans l'année
et plus si nécessaire)

4

Informér la famille de l'élève et l'élève

Qui ?

Les directeurs
La psychologue scolaire
L'enseignant

Comment ?

Entretien individuel
Recommandations de bilans

Quand ?

A tout moment de l'année

5

Formaliser

Qui ?

Les directeurs
L'enseignant

Comment ?

Compte-rendu
de la réunion
Equipe Educative

et

éventuellement
**mise en place de
dispositif institutionnel:**

PPRE* si difficultés passagères

PAP* si troubles avérés

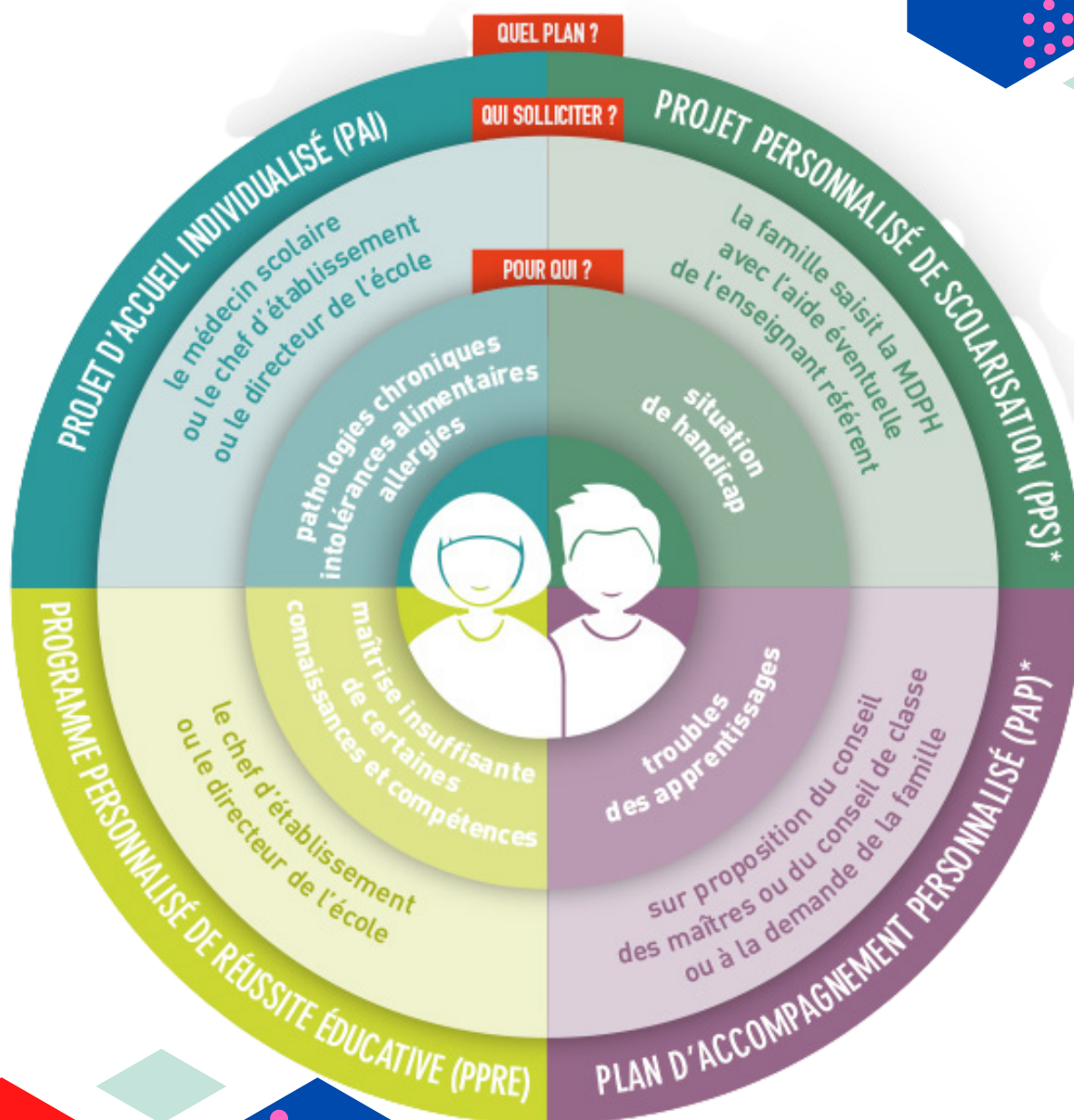
PPS* si situation de handicap

Quand ?

A tout moment
de l'année



COMPRENDRE les dispositifs institutionnels



(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.



Si une famille veut signaler à l'école un besoin ou une caractéristique particulière de son enfant, elle s'adresse tout d'abord à son enseignant.

L'enseignant reste toujours l'interlocuteur privilégié.

Si nécessaire, l'adresse email de l'enseignant est à demander au secrétariat correspondant au niveau de mon enfant:

- Du PS au CE1, cycles 1 et 2: secretariat.cycles12@lfval.net
- Du CE2 au CM2, cycle 3: secretariat.cycle3@lfval.net



Equipe Éducative

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève. Elle comprend le directeur de l'école, les enseignants, les parents concernés, la psychologue scolaire, éventuellement l'infirmière scolaire et les personnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

PPRE

Programme Personnalisé de Réussite Éducative concerne un élève qui risque de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il est élaboré par l'équipe enseignante, puis discuté avec les parents et présenté à l'élève.

PAI

Projet d'Accueil Individualisé concerne les élèves dont l'état de santé rend nécessaire l'administration de traitements ou protocoles médicaux dans les cas de maladies chroniques afin qu'ils poursuivent une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible. Il est rédigé en concertation avec un médecin.

PAP

Plan d'Accompagnement Personnalisé concerne un élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (Bilan médical à l'appui) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il est révisé tous les ans.

PPS

Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne tout élève reconnu par notification officielle en situation de handicap. Le PPS définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.